

**Projet de règlement grand-ducal**

**modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 octobre 1987 concernant le temps de travail et les congés des fonctionnaires communaux.**

-----

**Avis du Conseil d'Etat**

(7 décembre 2010)

Par dépêche du 30 août 2010, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 octobre 1987 concernant le temps de travail et les congés des fonctionnaires communaux. Le texte du projet de règlement, élaboré par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, était accompagné d'un exposé des motifs et commentaire des articles.

Alors que la lettre de saisine mentionne que la Chambre des fonctionnaires et employés publics a été consultée, le Conseil d'Etat ne disposait pas encore de l'avis de cette chambre professionnelle au moment où il émettait le présent avis. Le préambule du règlement grand-ducal devra donc être adapté à l'actualité, le cas échéant, afin de tenir compte des circonstances formelles précises dans lesquelles il aura été pris.

Le Conseil d'Etat constate que le texte sous examen est calqué sur celui du règlement grand-ducal du 6 mai 2010 portant, quant à lui, sur les congés des fonctionnaires de l'Etat. Il s'agit d'englober dans l'énumération d'événements à caractère familial donnant droit à congé, au même titre que le mariage, le partenariat tel qu'il est défini par la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats.

Le texte des deux articles ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 7 décembre 2010.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Schroeder